



SUIVI DE L'AVIS "ALIMENTATION FAVORABLE À LA SANTÉ"

AVIS 81 - SUITE



SUIVI DE L'AVIS N°81 « Alimentation favorable à la santé »

POINT D'ÉTAPE DES SOUS-GROUPES DE TRAVAIL POST AVIS

version adoptée le 7 février 2019

Remarques préalables

À la suite de l'adoption de l'avis n°81 « Alimentation favorable à la santé », le CNA plénier a retenu le principe de mettre en place des sous-groupes de travail afin d'aller plus loin sur quatre thématiques.

Ces thématiques sont :

- 1) « intrants/pesticides » ;
- 2) « sel, sucre, gras » ;
- 3) « marketing/publicité alimentaires » ;
- 4) « la formation (diplôme de cuisine) des chefs cuisiniers en restauration traditionnelle ». Ce sous-groupe s'est réuni trois fois et fait l'objet d'un document séparé, qui sera transmis au CNA pour information mais non soumis au vote, conformément à ce qui a été convenu en réunion du groupe de concertation le 14 décembre 2018.

Il a été proposé à l'ensemble des membres du groupe de concertation « Alimentation favorable à la santé » de participer aux réunions de ces sous-groupes. Les trois premiers sous-groupes se sont réunis le 5 octobre 2018.

Le présent document propose un point d'étape des avancées de ces 3 premiers sous-groupes de travail.

Contexte

L'avis n°81 prévoit 5 recommandations d'actions en lien avec la réduction de l'usage des pesticides et des engrais de synthèse (voir *figure* ci-dessous). Afin d'aller plus loin dans ces actions (construction d'un calendrier, identification de porteurs d'actions et définition d'indicateurs de mise en œuvre), il a été retenu de réunir un sous-groupe sur le sujet.

<p>Aller vers la sortie des pesticides et des engrais de synthèse*</p> <p><small>* la FNSEA, l'APCA et Coop de France considèrent qu'il est préférable et plus réaliste de parler d'accélération de la réduction ou de limitation au maximum des pesticides et des engrais de synthèse.</small></p>	Prévoir une présentation du plan écophyto et du plan écoantibio en séance plénière du CNA.
	Encourager les travaux sur la protection des sols (notamment via les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ou via les travaux du Groupement d'intérêt scientifique Sol).
	Renforcer le soutien et l'accompagnement : formation, donner aux acteurs les moyens financiers nécessaires pour développer une agriculture plus durable (par exemple l'Agriculture biologique, plan national protéines végétales, diversité des productions...) et flécher les financements publics en ce sens, notamment en sensibilisant les élus et en accompagnant les investissements. (par exemple le Grand Plan d'Investissement). Recenser les bonnes pratiques et les exemples d'agriculture qui mettent en place des stratégies pour utiliser moins de pesticides ; les diffuser auprès des agriculteurs.
	Renforcer le conseil et la formation initiale et continue des professionnels pour accélérer ces transitions.
	Orienter la recherche publique vers les agricultures plus durables (choix des variétés et des races plus rustiques, pratiques agronomiques, robotique et numérique, biocontrôle...) ; mieux accompagner les conversions en agriculture biologique, agroécologie, certification environnementale, SIQO intégrant des critères environnementaux, etc.

Extrait du tableau des recommandations de l'avis n°81

Résultats au 14 décembre 2018

Le sous-groupe s'est réuni le 5 octobre 2018.

Différents sujets ont été abordés (en réunion et en réaction au relevé de discussions ensuite) :

- l'importance de la qualité des sols, l'agriculture de conservation ;
- un questionnement sur l'expression « aller vers la sortie de pesticides » retenue dans l'avis (accord général sur la nécessité de réduction des produits phytosanitaires, mais pas de consensus sur l'idée d'une sortie complète) ;
- la question de la communication auprès des consommateurs (expliquer les réalités de terrain) ;
- la question de la qualité des semences ;
- les techniques paysannes ayant montré leurs preuves, notamment la polyculture-élevage ;
- l'importance de la diversité culturelle ;
- le besoin de mettre en avant les initiatives des parties prenantes¹. Un point d'étape sur le « con-

¹ Dans la fiche n°2 de l'avis n°81, il est rappelé que de nombreux acteurs travaillent sur la question de la réduction des intrants depuis plusieurs décennies, avec notamment des travaux de recherche participative en lien avec des instituts techniques.

trat de solutions » de la FNSEA et de Coop de France a été réalisé et le sujet du certificat d'économie de produits phytosanitaires a été abordé. Il serait par ailleurs intéressant de s'inspirer d'initiatives comme les fermes DEPHY ;

- la nécessité de prendre en compte les différentes substances phytosanitaires existantes (pas uniquement le glyphosate) ;
- l'importance de l'intégration de ces problématiques dans le 2^{ème} pilier de la PAC, pour que des financements soient dédiés à des modes de production plus économes en pesticides et à l'accompagnement des transitions.

Avancées

2 leviers sont identifiés :

- une meilleure communication auprès du grand public² (ce point fait consensus) ;
- l'idée d'un contrat interfilières, en prenant en compte l'existence d'un travail actuellement mené sur des contrats de filière.

Il n'y a pas de proposition opérationnelle supplémentaire qui ait été formulée à l'issue de la réunion.

Suites

Il est évoqué de présenter des initiatives d'acteurs lors d'une prochaine réunion de groupe de concertation du CNA ou en séance plénière, notamment les avancées du « contrat de solutions », de certaines actions des plans de filière issus des États généraux de l'alimentation, ainsi que d'autres initiatives. Les plans publics doivent également être suivis et les complémentarités avec les initiatives des différents acteurs favorisées, en prévoyant un engagement de tous les acteurs, y compris de l'État.

2) « Sel, sucre, gras », amélioration nutritionnelle de l'offre

Contexte

Parmi les propositions d'actions en lien avec l'objectif d'amélioration de l'offre alimentaire, l'identification d'une catégorie de produits, associée à un indicateur chiffré de réduction des quantités de matières grasses saturées, de sucres simples et/ou de sel dans les aliments transformés associés à un calendrier n'a pas fait l'objet d'un consensus parmi les membres du groupe de concertation dans le cadre de l'avis n°81 (voir *figure* ci-dessous).

Le président du groupe de concertation a rappelé que la mobilisation des acteurs économiques serait contrainte par les pouvoirs publics si celle-ci ne s'organise pas d'elle-même. Il a été retenu, dans ce contexte et celui de la publication d'un rapport parlementaire sur l'alimentation industrielle³, d'organiser un sous-groupe dédié pour poursuivre la concertation.

² La FNSEA souhaite que cette communication soit co-construite et montre l'enjeu de la protection des cultures y compris pour l'agriculture biologique.

³ <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-enq/r1266-tI.asp>

Déterminer les moyens d'améliorer l'offre alimentaire	Créer une instance ad-hoc, pilotée par l'État, proposant, à une fréquence déterminée, par détermination collégiale, les recommandations portant sur toutes les dimensions de la « qualité » attendue d'un produit, générales ou par catégorie de produits (nutritionnelle, sanitaire et environnementale), en commençant par les aliments les plus contributeurs, prenant en compte les coûts sociaux et sociétaux. Ces recommandations co-construites devront faire l'objet d'engagements de la part des opérateurs/secteurs selon un calendrier négocié avec des objectifs à terme et s'adosser à des objectifs chiffrés de santé publique. L'instance s'appuiera sur un état des lieux des outils disponibles en matière d'optimisation de la composition des produits. S'assurer d'impliquer les structures concernées.
	Fixer, pour les filières les plus contributrices aux surconsommations de matières grasses saturées, sucres simples et sel, des objectifs chiffrés de réduction pour chacun de ces nutriments, ainsi qu'un calendrier (si celui-ci n'est pas respecté, les objectifs deviendront contraignants).
	Développer des outils d'analyse des risques complets, allant plus loin que la seule maîtrise des risques sanitaires (risques nutritionnels, environnementaux, etc.).

Extrait du tableau des recommandations de l'avis n°81

Résultats au 14 décembre 2018

Le sous-groupe s'est réuni le 5 octobre 2018.

Deux sujets ont principalement été évoqués :

- la réduction des quantités de sel (sujet considéré comme le plus aisé pour trouver des propositions concrètes de réduction) ;

la question des additifs.

Afin de pouvoir avancer dans le travail de définition d'objectifs « réduction du sel, sucre et gras », deux demandes d'intervention ont été formulées :

- une demande d'intervention de l'Anses et/ou de l'Oqali afin de pouvoir bénéficier de données permettant d'avoir une vision globale des produits les plus contributeurs en sel, sucres simples, matières grasses saturées et additifs ainsi que des recommandations nutritionnelles. Deux interventions sur le sel ont été organisées le 14 décembre 2018 (Irène Margaritis et Céline Ménard de l'Anses).
- une demande d'intervention d'un spécialiste de l'épidémiologie nutritionnelle afin de bénéficier de données permettant d'instruire la question de l'approche à retenir (ie. veut-on faire bouger la moyenne générale ou prioriser par type de population ?). En raison de l'indisponibilité des intervenants pressentis pour la réunion du 14 décembre 2018, une contribution écrite sur le sel a été transmise à l'ensemble du groupe en décembre 2018.

Il est proposé de travailler en priorité sur le sel (données de travail facilement mobilisables, sujet moins présent que la réduction du sucre dans le débat public, l'objectif de réduction de la consommation de sel est déjà acté dans le Plan national de santé publique (PNSP), etc.).

Pour pouvoir proposer un cadre pérenne à ces discussions, il est évoqué deux scénarii :

- réactiver le groupe permanent du CNA « politique nutritionnelle » ;
- rendre permanent le groupe « alimentation favorable à la santé ».

Le scénario privilégié serait celui de **rendre pérenne le groupe « alimentation favorable à la santé »** : il est préférable d'aborder l'alimentation dans toutes ses dimensions (et pas uniquement nutritionnelle). Il serait par ailleurs possible de mobiliser ce groupe de concertation dans le cadre de la consultation préalable aux programmes nationaux PNA et PNNS telle que prévue dans le fonctionnement du CNA.

En complément, pour traiter du sujet spécifique de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire des produits transformés, il est proposé d'**organiser un groupe de travail réunissant les acteurs de la transformation, bénéficiant d'une animation interministérielle et sur la base de l'expérience des groupes de travail « ingrédients », travaillant sous l'hypothèse d'une perspective de seuils/catégorie de produits et d'un calendrier**⁴.

Il a également été évoqué que tous les producteurs d'une catégorie de produits doivent être impliqués et investis en même temps dans cette démarche d'amélioration nutritionnelle.

3) « Marketing et publicité alimentaires »

Contexte

Le tableau des recommandations de l'avis 81 comporte 4 actions en lien avec l'objectif d'une meilleure régulation de la publicité et du marketing alimentaires (voir *figure* ci-dessous).

Le rapport au Parlement du CSA concernant l'application de sa charte alimentaire a par ailleurs été publié en octobre 2018.

Mieux réguler la publicité et le marketing alimentaires <small>* la FCD soutient ce levier en ce qui concerne la publicité audiovisuelle uniquement.</small>	Étendre la charte alimentaire du CSA aux radios et aux supports numériques.
	Faire évoluer le contenu de la charte alimentaire du CSA.
	Renforcer le champ d'action du CSA sur le sujet des contenus liés à l'alimentation favorable à la santé (à travers les différents canaux dont les plateformes numériques...) (Cet aspect pourrait être intégré dans révision de la loi dite « audiovisuelle » de 1986).
	Mieux encadrer le marketing et la publicité alimentaire dans les médias, notamment ciblant les moins de 16 ans, en se basant sur des dispositions réglementaires, et selon des profils nutritionnels validés (notamment publié par la FAO et l'OMS), en ne se focalisant pas uniquement sur les programmes jeunesse.

Extrait du tableau des recommandations de l'avis n°81

Résultats au 14 décembre 2018

Le sous-groupe s'est réuni le 5 octobre 2018. Les points suivants ont notamment été discutés :

- portée, impact et limites de l'outil charte ;
- question des mascottes sur les produits alimentaires à destination des enfants, et plus généralement du marketing envers les enfants. Il n'y a pas de consensus ; un rapport de l'OMS et des études sur le sujet ont cependant été transmis aux membres du groupe de concertation. Les associations de consommateurs maintiennent leur position sur la nécessité d'une régulation/interdiction sur ce point ;

⁴ La CLCV souligne l'importance d'un calendrier contraint, imposant des améliorations progressives avec des objectifs par secteur de produits. Les notions d'aliments les plus contributeurs et de calendrier à date sont essentielles. La garantie d'une amélioration sur l'un des volets nutritionnels ne doit pas se faire au dépens d'un autre (question des substitutions ou reports dans le choix des ingrédients).

- lien « régulation du marketing / éducation du consommateur » ;
- question de la cacophonie des messages officiels ;
- décalage entre la définition de l'alimentation favorable à la santé retenue au CNA et les publicités/marketing alimentaires actuels ;
- besoin de communication sur les systèmes de régulation existants (chartes, auto-régulation, etc.).
- la régulation de la publicité selon les profils nutritionnels (pas de consensus).

Il n'y a pas de recommandation opérationnelle qui ait été proposée à l'issue de la réunion.

Deux interventions pourraient être envisagées si les travaux se poursuivent :

- une présentation de Disney sur les critères de sélection des produits alimentaires sous licence ;
- un point sur la charte alimentaire du CSA (fait lors de la réunion du 14 décembre 2018).

Il est également retenu de continuer de recenser les initiatives des parties prenantes sur ce sujet.

Annexe 1 – Participants au sous-groupe « Intrants, pesticides »

Secrétariat interministériel du CNA	Margaux DENIS
-------------------------------------	---------------

STRUCTURES DES MEMBRES PERMANENTS DU CNA

Producteurs agricoles		
Organisme	Représenté par	Présent(e) le
CRUN – Coordination Rurale	Agnès HENRY	5 octobre 2018
FNSEA – Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles	Annick JENTZER	5 octobre 2018
Coop de France	Fanny LARDIER	5 octobre 2018
Transformateurs et artisans		
Organisme	Représenté par	Présent(e) le
ANIA – Association nationale des industries alimentaires	Esther KALONJI	5 octobre 2018
ANIA – Association nationale des industries alimentaires	Virginie SOMON	5 octobre 2018
Coop de France	Émilie RANNOU	5 octobre 2018

Restaurateurs		
Organisme	Représenté par	Présent(e) le
SNRC – Syndicat National de la Restauration Collective	Kathy DIAZESTEVE	5 octobre 2018

Associations de la société civile		
Organisme	Représenté par	Présent(e) le
Secours Populaire	Jean BELLAMY	5 octobre 2018

Participants de plein droit		
Organisme	Représenté par	Présent(e) le
MTES, CGDD – Ministère de la transition écologique et solidaire, Commissariat général au développement durable	Philippe NOUVEL	5 octobre 2018

Annexe 2 – Participants au sous-groupe « Sel, sucre, gras »

Secrétariat interministériel du CNA	Margaux DENIS
--	---------------

STRUCTURES DES MEMBRES PERMANENTS DU CNA

Consommateurs et usagers

Organisme	Représenté par	Présent(e) le
CLCV – Consommation, Logement et Cadre de Vie	Wendy SI HASSEN	5 octobre 2018

Producteurs agricoles

Organisme	Représenté par	Présent(e) le
Coop de France	Mélanie LEMBERT	5 octobre 2018

Transformateurs et artisans

Organisme	Représenté par	Présent(e) le
ANIA – Association nationale des industries alimentaires	Thierry GREGORI	5 octobre 2018
	Esther KALONJI	5 octobre 2018
	Virginie SOMON	5 octobre 2018
Coop de France	Nathalie BLAISE	5 octobre 2018
CGAD – Confédération générale de l'alimentation en détail	Sandrine BIZE	5 octobre 2018

Restaurateurs

Organisme	Représenté par	Présent(e) le
Agores – Association nationale des directeurs de la restauration collective territoriale	Marie-Noëlle HAYE	5 octobre 2018
SNARR – Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide	Christelle McGOVERN	5 octobre 2018
SNRC – Syndicat National de la Restauration Collective	Carole GALISSANT	5 octobre 2018

Participants de plein droit		
Organisme	Représenté par	Présent(e) le
MAA, DGAL – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de l'alimentation	Carole FOULON	5 octobre 2018
MSS, DGS – Ministère des solidarités et de la santé, Direction générale de la santé	Isabelle DE GUIDO	5 octobre 2018
MEF, DGCCRF – Ministère de l'économie et des finances ; Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	Élise DEKNEUDT	5 octobre 2018
	Ellie DAGUET	5 octobre 2018

Invités associés aux travaux		
AFDN – Association Française des Diététiciens Nutritionnistes	Brigitte COUDRAY	5 octobre 2018

Annexe 3 – Participants au sous-groupe « Marketing, publicité »

Secrétariat interministériel du CNA	Margaux DENIS
--	---------------

STRUCTURES DES MEMBRES PERMANENTS DU CNA

Consommateurs et usagers

Organisme	Représenté par	Présent(e) le
CNAFC – Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques	Robert AELION	5 octobre 2018
CLCV – Consommation, Logement et Cadre de Vie	Wendy SI HASSEN	5 octobre 2018

Producteurs agricoles

Organisme	Représenté par	Présent(e) le
Coop de France	Camille CARVALHO	5 octobre 2018

Transformateurs et artisans

Organisme	Représenté par	Présent(e) le
ANIA – Association nationale des industries alimentaires	Esther KALONJI	5 octobre 2018
	Cécile RAUZY	5 octobre 2018
	Virginie SOMON	5 octobre 2018
	Coop de France	Nathalie BLAISE

Restaurateurs

Organisme	Représenté par	Présent(e) le
SNARR – Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide	Claudine MARTIN	5 octobre 2018

Participants de plein droit

Organisme	Représenté par	Présent(e) le
MAA, DGAL – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de l'alimentation	Carole FOULON	5 octobre 2018
MSS, DGS – Ministère des solidarités et de la santé, Direction générale de la santé	Isabelle DE GUIDO	5 octobre 2018
MEF, DGCCRF – Ministère de l'économie et des finances ; Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	Ellie DAGUET	5 octobre 2018
	Elise DEKNEUDT	5 octobre 2018